

APPEL DE DOSSIERS

Circuit des arts de la Gaspésie 2022-2024

Introduction

Culture Gaspésie (CG) invite les artistes et les artisan(e)s professionnel(le)s, les galeries ainsi que les boutiques d'art de la Gaspésie touristique à déposer leur candidature pour la prochaine édition du Circuit des arts de la Gaspésie.

Ce document présente le projet et ses conditions et permet :

- D'assurer la qualité et le professionnalisme des participant(e)s
- D'assurer l'engagement entre Culture Gaspésie et les participant(e)s sélectionné(e)s;
- D'assurer une direction commune entre les intervenant(e)s associé(e)s à la présente démarche (CG, comité de suivi, comité de sélection, partenaires financiers, participant(e)s sélectionné(e)s, etc.).

Nature du projet

Le Circuit des arts de la Gaspésie regroupe les lieux d'art offrant la visite gratuite de leur espace de création, de diffusion et de vente. Soucieuse de la reconnaissance des créateur(-trice)s gaspésien(ne)s, de l'augmentation de leur visibilité et de leur revenu, Culture Gaspésie propose cet outil de promotion commune qui fait rayonner l'offre culturelle du territoire.

En identifiant des ateliers, des boutiques et des galeries de la Gaspésie touristique, le Circuit rehausse la création, la production, la diffusion et la mise en marché des œuvres ou des produits des artistes et des artisan(e)s professionnel(le)s de la région. Dépliant de haute qualité distribué dans les centres Infotouristes, dans plusieurs lieux du territoire et téléchargeable en ligne, le Circuit augmente considérablement la diffusion de l'offre culturelle gaspésienne auprès des clientèles touristique, locale et régionale.

La prochaine édition

Pour l'édition 2022-2024, un nouveau format papier sera adopté. La brochure laissera sa place à un dépliant de haute qualité, coloré, pratique et contenant les informations essentielles des membres du Circuit. Ce nouvel outil, plus écologique, permettra de présenter tous les membres autour de la péninsule gaspésienne en plus de mettre de l'avant le site Internet du Circuit des arts qui contient des informations supplémentaires.

Le site Internet du Circuit des arts est d'ailleurs mis à jour constamment. On y trouve des fiches d'artistes optimisées, une carte interactive avec géolocalisation et la possibilité pour les visiteurs de créer leur circuit personnalisé en fonction de leurs goûts et de leurs intérêts.

Les avantages d'adhérer au Circuit des arts :

- Production et impression d'un dépliant de haute qualité présentant les membres et distribué partout sur le territoire gaspésien et dans les centres info-touristiques (25 000 copies);
- Fiches d'artistes sur le site Internet du Circuit des arts, carte interactive avec géolocalisation et possibilité de créer un circuit personnalisé;
- Promotion régionale, provinciale et nationale grâce à des publicités imprimées et Web dans des médias de notoriété;
- Visibilité sur les plateformes de diffusion de Culture Gaspésie;
- Faire partie d'un réseau qui contribue à la promotion mutuelle entre les membres.

Date limite :

Mardi 1^{er} mars 2022, à 16 h 30

Les candidatures reçues après cette date seront refusées.

Un comité de sélection, composé de pairs et coordonné par Culture Gaspésie, analysera et choisira les nouvelles candidatures qui feront partie du Circuit des arts de la Gaspésie 2022-2024. Culture Gaspésie est en droit, selon les recommandations du jury, d'accepter ou de refuser des inscriptions. **Les artistes et artisan(e)s qui désirent participer s'engagent pour une période de deux ans.**

Frais d'adhésion

Seuls les participant(e)s retenu(e)s par le comité de sélection devront payer les frais d'adhésion.

Artiste ou artisan(e) professionnel(le) en atelier, galerie ou boutique :

- 325 \$ pour adhésion au Circuit pour deux ans plus les frais d'adhésion à Culture Gaspésie pour les années 2022 et 2023 (35 \$/ année) pour un total de 395 \$.

Organisme ou entreprise comme un regroupement d'artistes, un centre d'artistes, une galerie ou une boutique :

- 325 \$ pour l'adhésion au Circuit pour deux ans plus les frais d'adhésion à Culture Gaspésie pour les années 2022 et 2023 (70 \$/ année - OBNL ou 85 \$/ année - entreprises).

À la suite de la décision du comité de sélection, Culture Gaspésie acheminera un contrat d'engagement et une facture. L'inscription sera validée à la suite de la réception du contrat signé et du paiement.

Depuis 2006, le Circuit contribue au développement de la richesse culturelle gaspésienne.

Depuis 2016, les artistes et artisan(e)s n'ayant pas d'atelier-boutique, mais qui sont exposé(e)s en galerie ou en boutique chez d'autres membres du Circuit des arts peuvent participer au Circuit. Pour plus d'information, consultez le « Volet III ».

Culture Gaspésie est sensible aux enjeux environnementaux et vise à réduire son impact environnemental en mettant graduellement en place des pratiques écoresponsables et en sensibilisant l'ensemble de ses partenaires à adopter des comportements verts.

Nous vous invitons donc à soumettre vos dossiers de façon électronique. Nous avons créé de nouveaux outils en ligne et vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit pour vous aider à préparer votre dossier et à utiliser les outils en ligne.

Nous suggérons de nous faire parvenir votre dossier d'artiste et tout complément via un lien [Dropbox](#) ou [Google drive](#).

[Guide de démarrage rapide Dropbox](#)
[Comment utiliser Google drive](#)

Pour toute demande de renseignements ou d'accompagnement, communiquez avec :

Élise Bujold

Adjointe administrative

Culture Gaspésie

418 534-4139 ou info@culturegaspesie.org

Le financement associé à la réalisation et au développement du Circuit constitue une variable de première importance et les participant(e)s seront informé(e)s de tout changement apporté à l'engagement de Culture Gaspésie.

VOLET I : ARTISTES ET ARTISAN(E)S

Conditions d'admissibilité

- Être reconnu(e) comme artiste ou artiste professionnel(le) ou en voie de l'être;
- Avoir une production originale et suffisante destinée à la vente¹;
- Résider ou avoir son atelier, boutique ou galerie sur le territoire de la Gaspésie touristique;
- Soumettre un dossier au comité de sélection dans les délais prescrits;
- Être membre de Culture Gaspésie en 2022 et 2023;
- Avoir un lieu de visite accessible, entretenu, sécuritaire, propre et identifié;
- Circonscrire clairement les lieux de création et d'exposition lorsqu'ils servent aussi d'habitation ou de lieu de travail;
- S'engager à offrir une expérience touristique de qualité aux visiteurs.

L'artiste ou artisan(e) professionnel(le) qui est également propriétaire ou gestionnaire d'une boutique doit :

- S'assurer que les œuvres et les produits artistiques présentés et mis en marché proviennent majoritairement d'artistes ou d'artisan(e)s professionnel(le)s de la Gaspésie touristique (plus de 50 %);
- Diffuser des œuvres ou des produits de qualité, originaux et de création;
- Identifier les œuvres au nom de chaque artiste ou artisan(e).

Candidatures Volet I : Artistes et artisan(e)s

La demande d'adhésion doit comprendre :

1. [Le formulaire d'inscription](#) en ligne;
2. Un dossier d'artiste comprenant :

¹ Les participant(e)s doivent avoir suffisamment de volume pour satisfaire les visiteurs désireux d'acheter ou être en mesure de prendre des commandes pour des réalisations ultérieures.

- Un minimum de dix photos d'œuvres différentes, format JPEG. Indiquez l'ordre de préférence de l'œuvre que vous souhaitez voir dans la brochure (**voir Annexe 1**);
 - Une fiche descriptive des œuvres comprenant le titre (s'il y a lieu), l'année de réalisation, les dimensions et le(s) médium(s);
 - Un minimum de deux photographies (une intérieure et une extérieure) de l'endroit ouvert aux visiteurs;
 - Des articles de presse, des publications, etc.;
3. En complément du dossier d'artiste, l'artiste ou l'artisan(e) professionnel(le) qui possède ou gère une boutique ou une galerie doit également acheminer :
- Un minimum de dix photos, en format JPEG, d'œuvres d'artistes ou artisan(e)s que l'on retrouve dans la boutique ou la galerie avec une description de chaque œuvre;
 - Une liste des artistes et artisan(e)s, dont les œuvres ou les produits sont diffusés/exposés, incluant leur provenance et leur secteur de création.

Dans un souci environnemental, nous vous suggérons de nous faire parvenir votre dossier d'artiste et tout complément via un lien [Dropbox](#) ou [Google drive](#)

[Guide de démarrage rapide Dropbox](#)

[Comment utiliser Google drive](#)

***** L'artiste ou l'artisan(e) ayant participé à la dernière édition du Circuit peut simplement présenter une mise à jour de son dossier d'artiste, accompagnée d'un formulaire d'inscription. *****

VOLET II : LIEUX DE DIFFUSION ET DE VENTE

Conditions d'admissibilité

- S'assurer que les œuvres ou les produits artistiques présentés et mis en marché proviennent majoritairement d'artistes ou d'artisan(e)s professionnel(le)s de la Gaspésie touristique (plus de 50 %);
- Diffuser des œuvres ou des produits de qualité, originaux et de création;
- Identifier les œuvres au nom de chaque artiste ou artisan(e);
- Soumettre son dossier au comité de sélection selon les délais prescrits;
- Être situé sur le territoire de la Gaspésie touristique;

- Être membre de Culture Gaspésie en 2022 et 2023;
- Avoir un lieu accessible, entretenu, sécuritaire, propre et identifié;
- S’engager à offrir une expérience touristique de qualité aux visiteurs.

Candidature Volet II : lieux de diffusion et de vente

La demande d’adhésion doit inclure :

1. [Le formulaire d’inscription](#) en ligne **excluant** la section sur l’aspect artistique;
2. En complément :
 - Un minimum de deux photographies (une intérieure et une extérieure) de l’endroit ouvert aux visiteurs;
 - Un minimum de dix photos, en format JPEG, d’œuvres d’artistes ou d’artisan(e)s que l’on retrouve dans la boutique ou la galerie avec une courte description de chaque œuvre (**voir Annexe 1**). Indiquer, par ordre de préférence, la photo que vous souhaitez voir dans la brochure;
 - Une liste des artistes et artisan(e)s, dont les œuvres ou les produits diffusés/exposés, incluant sa provenance et le secteur de création.

Dans un souci environnemental, nous suggérons de nous faire parvenir votre dossier d’artiste et tout complément via un lien [Dropbox](#) ou [Google drive](#)

[Guide de démarrage rapide Dropbox](#)

[Comment utiliser Google drive](#)

**** Le lieu de diffusion ou de vente ayant participé à la dernière édition du Circuit peut simplement présenter une mise à jour de son dossier, accompagnée d’un formulaire d’inscription. ****

VOLET III : ARTISTES EN GALERIE ET ARTISAN(E)S EN BOUTIQUE

Ce volet s’adresse aux artistes et aux artisan(e)s professionnel(le)s qui ne peuvent accueillir des visiteurs dans leur atelier, mais qui exposent chez l’un des membres du *Circuit des arts*. L’artiste ou l’artisan(e) admis(e) pour ce volet bénéficiera de la même promotion que les membres des volets I et II, aux mêmes conditions. Le dépliant et la page Web du *Circuit* dirigeront les visiteurs vers le ou les points de vente de l’artiste.

Conditions d'admissibilité

- Être reconnu(e) comme professionnel(le) ou en voie de l'être;
- Avoir une production originale et suffisante destinée à la vente²;
- Être diffusé(e) dans au moins un des lieux de vente du Circuit des arts de la Gaspésie 2022-2024;
- Résider sur le territoire de la Gaspésie touristique;
- Soumettre un dossier au comité de sélection dans les délais prescrits;
- Être membre de Culture Gaspésie en 2022-2024.

Candidatures volet III : artistes en galerie et artisan(e)s en boutique

La demande d'adhésion doit comprendre :

1. [Le formulaire d'inscription](#) en ligne;
2. Un dossier d'artiste comprenant :
 - Un minimum de dix photos d'œuvres différentes, format JPEG. Indiquez l'ordre de préférence de l'œuvre que vous souhaitez voir dans la brochure (**voir Annexe 1**);
 - Une fiche descriptive des œuvres comprenant le titre (s'il y a lieu), l'année de réalisation, les dimensions et le(s) médium(s);
 - Des articles de presse, des publications, etc.;
 - La liste d'un maximum de trois (3) boutiques et galeries où se retrouvent les œuvres ou les produits de l'artiste ou de l'artisan(e), en indiquant le lieu **principal**.

Dans un souci environnemental, nous vous suggérons de nous faire parvenir votre dossier d'artiste et tout complément via un lien [Dropbox](#), [We transfer](#) ou [Google drive](#)

[Guide de démarrage rapide Dropbox](#)

[Comment utiliser Google drive](#)

***** L'artiste en galerie ou l'artisan(e) en boutique ayant participé à la dernière édition du Circuit peut simplement présenter une mise à jour de son dossier, accompagné d'un formulaire d'inscription. *****

² Les participant(e)s doivent avoir suffisamment de volume pour satisfaire les visiteurs désireux d'acheter ou être en mesure de prendre des commandes pour des réalisations ultérieures.

Annexe 1

Spécifications sur les photos à soumettre

Dans le cadre de l'évaluation des dossiers, le comité de sélection demande un minimum de 10 images. De ces 10 images, **une seule** sera retenue pour faire partie du dépliant du Circuit des arts de la Gaspésie, édition 2022-2024.

Les photos soumises doivent préférablement être horizontales et de qualité suffisante pour être imprimées, au besoin. Les dimensions MINIMUMS des photos à soumettre sont les suivantes : **1200 (largeur) x 750 (hauteur) pixels.**

Il est possible de présenter différents types de photos : gros plans, plans larges, œuvres dans son espace d'exposition, artiste ou artisan(e) au travail, etc.

L'artiste, l'artisan(e) ou l'organisme est responsable de mentionner la photo qu'il souhaite voir publiée dans le dépliant. Afin de faciliter la tâche du comité, il serait important de donner plus d'un choix et de les placer en ordre de préférence.

Annexe 2

Principales étapes de réalisation du Circuit des arts

28 janvier 2022	Lancement de l'appel de dossiers aux artistes et aux artisan(e)s
1^{er} mars 2022	Date limite pour l'envoi des candidatures
Semaine du 7 mars 2022	Analyse des candidatures et délibération du jury
Mi-mars 2022	Envoi des réponses aux participant(e)s
Mi-mars, début avril 2022	Signature des contrats et paiement des factures
Avril-Mai 2022	Mise en page du dépliant. Mise à jour des informations pour le site Internet du Circuit des arts
Fin mai 2022	Impression du dépliant
Juin 2022	Distribution
Juin 2022	Lancement officiel
Juin à septembre 2022	Campagne promotionnelle